

# Himalia

## Contrats d'assurance vie et de capitalisation

**La gamme Himalia**, composée d'un contrat d'assurance vie et d'un contrat de capitalisation, propose une solution d'épargne pour vous permettre d'atteindre vos objectifs patrimoniaux actuels et futurs.



Une offre financière large et diversifiée.



Des options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne.



Deux modes de gestion au choix.



Des services en ligne pour vous faciliter la vie au quotidien.



Des garanties de prévoyance pour protéger vos proches.



## UNE OFFRE FINANCIÈRE RICHE POUR UNE ÉPARGNE DIVERSIFIÉE

**La gamme Himalia** offre un accès à plus de 1 700 supports financiers pour dynamiser votre portefeuille tout en accompagnant vos convictions par le choix des supports : investissement dans l'économie réelle et les infrastructures, dans des supports socialement responsables\*, etc...

### SUPPORT ESG\*

(Environnement Social et de Gouvernance)

### SUPPORTS IMMOBILIERS

(SCPI/SCI/OPCI)\*\*

### PRODUITS STRUCTURÉS

(Instruments financiers complexes)

### SUPPORTS ACTIONS

### FCPR

(Fonds Commun de Placement à Risques)

### G CROISSANCE 2020

(Le fonds croissance)

### ETF

(Fonds indiciel cotés.  
Support cherchant à suivre  
l'évolution d'un indice boursier)

### FONDS INFRASTRUCTURES

### ACTIF GÉNÉRAL DE GENERALI VIE AGGVIE

(Le fonds en euros)

\* Seuls certains supports d'investissement présents aux Conditions Générales intègrent des caractéristiques extra-financières. Veuillez-vous reporter à l'annexe financière de vos Conditions Générales pour plus d'information. Les supports en unités de compte accessibles au titre du contrat Himalia et Himalia Capitalisation et poursuivant un objectif en matière d'investissement durable (supports relevant de l'article 9 du Règlement européen dit « SFDR ») représentent, au minimum :

- 7 % ;
- 128 supports.

Pour plus d'information sur la durabilité : <https://www.generali.fr/disclosure>

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

\*\*SCPI (Société Civile de Placement Immobilier)/SCI (Société Civile Immobilière)/OPCI  
(Organisme de Placement Collectif Immobilier).



## UN CONTRAT MULTI-SOCIÉTÉS DE GESTION ET MULTI-OPTIONS DE GESTION

Un contrat multi-sociétés de gestion et multi-options de gestion.

### LA GESTION LIBRE



Ce mode de gestion vous offre une liberté totale dans la gestion de votre contrat et la sélection des supports d'investissement. Vous pouvez :

- **gérer librement la répartition de votre capital** entre le fonds en euros (Actif Général de Generali Vie), le fonds G Croissance 2020, les supports en unités de compte, les fonds à avenant, les actions et les OPC indiciels (ETF) ;
- **diversifier vos investissements sur les supports en unités de compte** de votre choix en combinant différentes catégories géographiques et sectorielles, parmi nos nouvelles solutions d'investissement (immobilier, investissement responsable, private equity (capital-investissement), etc.)

### LA GESTION PILOTÉE



Avec ce mode de gestion, la gestion de votre épargne est déléguée à Generali Vie, qui prend conseil auprès de sociétés de gestion partenaires. Vous bénéficiez d'une gestion clé en main et d'une stratégie d'épargne adaptée à votre profil d'investisseur et à votre sensibilité au risque. Ce mode de gestion vous permet de :

- **profiter d'un suivi constant de vos investissements et de changements d'allocations réguliers** pour maximiser les performances potentielles des supports d'investissement ;
- **vous libérer des contraintes de temps** liées aux arbitrages sur les supports en unités de compte ;
- **accéder à des informations détaillées** et des commentaires sur la gestion de votre épargne, les performances des supports d'investissement et les tendances du marché.

### TOUS LES ATOUTS D'UN CONTRAT FLEXIBLE

À tout moment, vous pouvez :

- changer d'orientation de gestion ;
- investir une partie de votre épargne sur le fonds G Croissance 2020, le fonds en euros disponible dans le cadre du contrat Himalia et la gamme de supports par avenant (fonds structurés et/ou immobiliers), parallèlement à la gestion pilotée ;
- changer le mode de Gestion Pilotée et revenir au mode de Gestion Libre.



## DES OPTIONS DE GESTION AUTOMATIQUES POUR SÉCURISER ET DYNAMISER VOTRE ÉPARGNE<sup>1</sup>

**Nos options de gestion** vous permettent de dynamiser vos plus-values, de sécuriser vos gains et limiter les pertes potentielles. Grâce à des arbitrages programmés, vous laissez vos investissements vers des unités de comptes.

### LES TRANSFERTS PROGRAMMÉS



Investir de manière progressive et régulière sur les supports en unité de compte, hebdomadairement, mensuellement ou trimestriellement.

### LA SÉCURISATION DES PLUS-VALUES



Sécuriser hebdomadairement les plus-values générées sur des supports en unités de compte sélectionnés vers un support de sécurisation.

### LA DYNAMISATION DES PLUS-VALUES



Dynamiser les plus-values générées par le fonds en euros Actif Général de Generali Vie du contrat en les transférant annuellement vers un ou plusieurs supports en unités de compte (supports de dynamisation).

### LA LIMITATION DES MOINS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RELATIVES



En fonction de l'atteinte d'un seuil de moins-value de référence que vous aurez déterminé (5, 10, 15 ou 20 %), arbitrer totalement et automatiquement vers un ou plusieurs supports de sécurisation (périodicité hebdomadaire).



## L'ÉPARGNE DE TOUS VOS PROJETS

### PROGRAMMEZ VOS VERSEMENTS POUR ÉPARGNER RÉGULIÈREMENT

Pour vous constituer un capital au moyen d'une épargne régulière, vous pouvez opter pour la simplicité et mettre en place des versements libres programmés. Il vous suffit de déterminer leur montant, leur fréquence ainsi que leur répartition entre les supports de votre choix.

### UTILISEZ VOTRE ÉPARGNE À TOUT MOMENT<sup>2</sup>

Si vous souhaitez récupérer une partie ou la totalité de l'épargne atteinte sur votre contrat, vous pouvez procéder à un rachat partiel ou total. Vous pouvez également profiter de la mise en place de rachats partiels programmés, à partir des supports de votre choix, pour percevoir périodiquement une partie de votre épargne.



## LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE<sup>3</sup> POUR ASSURER UN SOUTIEN FINANCIER À VOS PROCHES EN TOUTES CIRCONSTANCES

### GARANTIE PLANCHER

Vous souhaitez protéger le capital à transmettre à l'abri des fluctuations boursières ? La garantie plancher vous permet, en cas de décès avant 75 ans, de garantir à vos bénéficiaires le versement d'un capital minimum égal à la somme de vos versements diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés, dans la limite de 300 000 €.

Bien entendu, si l'épargne atteinte est supérieure aux sommes brutes versées, c'est cette épargne qui sera transmise au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non-remboursés.

### GARANTIE VIE ENTIÈRE

Quel que soit votre âge au moment du décès, vos bénéficiaires recevront un capital que vous aurez choisi. Ce capital est composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne et d'un capital supplémentaire dont vous choisissez le montant lors de la souscription de l'option, le tout dans la limite de 500 000 €. Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) pourra(ont) choisir de recevoir cette somme sous forme de capital ou de rente viagère, réversible ou non.

### GARANTIE VIE UNIVERSELLE

En cas de décès avant 75 ans, cette garantie de prévoyance assure à vos bénéficiaires le versement d'un capital. Ce capital est composé du montant de la valeur atteinte de votre épargne et d'un capital supplémentaire dont vous choisissez le montant lors de la souscription de l'option, le tout dans la limite de 500 000 €.

## VOTRE ÉPARGNE À PORTÉE DE CLIC

Pendant toute la vie du contrat, vous pouvez suivre<sup>4</sup> l'évolution de votre épargne depuis le site de votre intermédiaire d'assurance ou sur le site [acces-clients.com](http://acces-clients.com) qui vous est dédié.

### CONSULTATION DE VOTRE CONTRAT

- Mouvements.
- Épargne atteinte.
- Répartition de votre épargne investie.
- Ensemble de vos courriers.
- Fiches d'information financière sur chaque support mises à jour régulièrement.
- États de situation.
- Simulateur de rachat partiel.

### TRANSACTIONS EN LIGNE

- Arbitrages dans le cadre du mode de Gestion Libre (avec alerte en cas de changement du niveau de risque).
- Rachat partiel 72 h<sup>5</sup>.
- Versements libres avec une alerte en cas de changement du niveau de risque.
- Versements libres programmés.
- Modification de vos coordonnées postales ou fiscales.

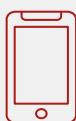
### ACCÈS DEPUIS VOTRE SMARTPHONE AVEC iGenerali<sup>3</sup>

iGenerali est **une application entièrement gratuite** disponible sur l'App Store et le Google Play Store. Spécifiquement développée pour vous, iGenerali permet de suivre en temps réel l'évolution de votre épargne.

**PROFITEZ  
DE LA SOUSCRITION  
DÉMATÉRIALISÉE !**



Votre intermédiaire d'assurances peut vous permettre l'accès à la souscription dématérialisée sous certaines conditions.



### POUR TÉLÉCHARGER iGenerali

Rendez-vous sur App Store ou Google Play Store depuis votre smartphone.

Google Play TM Store et App Store sont des marques déposées respectivement par Google Inc. et Apple Inc.



# CARACTÉRISTIQUES

## des contrats Himalia LES VERSEMENTS

### VERSEMENTS LIBRES

Versement initial minimum	5 000 €
Versement complémentaire	2 000 €

### LES VERSEMENTS LIBRES PROGRAMMÉS (MISE EN PLACE À TOUT MOMENT)

Versement initial (si versements libres programmés choisis à la souscription)	1 000 €
-------------------------------------------------------------------------------	---------

#### Périodicités et montants (minima) :

- mensuelles ; 75 €
- trimestrielles ; 300 €
- semestrielles ; 500 €
- annuelles. 1 000 €

Date de prélèvement	Entre le 1 <sup>er</sup> au 28 du mois.
---------------------	-----------------------------------------

## DISPONIBILITÉ DE L'ÉPARGNE

### MONTANT MINIMUM

### RÉALISATION

Rachat partiel <sup>7</sup>	2 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possible à tout moment<sup>6</sup>.</li></ul>
Solde après rachat partiel	2 000 € en gestion libre 5 000 € en gestion pilotée	
Rachats partiels programmés (RPP) <ul style="list-style-type: none"><li>• mensuels ;</li><li>• trimestriels ;</li><li>• semestriels ou annuels.</li></ul>	200 € 500 € 1 000 €	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possible à tout moment<sup>6</sup> en gestion libre (hors fonds croissance, OPC indiciens (ETF) et Actions) sous réserve des options de gestion choisies et qu'il n'y ait pas d'avance en cours.</li><li>• Pour la mise en place des RPP : la valeur atteinte du (des) support(s) à désinvestir (hors fonds croissance, OPC indiciens (ETF) et Actions) soit au moins égale à 10 000 € quel que soit le mode de gestion.</li></ul>
Rachat total <sup>7</sup>	-	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possible à tout moment<sup>6</sup>.</li></ul>
Rente viagère (option) réversible ou non. Montant des arrérages trimestriels à terme échu.	Si le montant des arrérages trimestriels est inférieur au montant minimum prévu par la réglementation au moment de la demande : versement en capital ou en rente, selon votre choix.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possible (hors fonds croissance) dès que le contrat a 6 mois.</li></ul>
Avance <sup>8</sup>	-	<ul style="list-style-type: none"><li>• Possible dès que le contrat à 6 mois.</li></ul>

## LES ARBITRAGES

Accessibles dans le cadre de la Gestion Libre :

- montant minimum : 1 000 € ;
- solde minimum sur chaque support/chaque engagement après l'arbitrage : 1 000 € par support et par engagement.

## LES DATES D'INVESTISSEMENT/DÉSINVESTISSEMENT

Sous réserve de la réception des pièces justificatives.

### POUR LE FONDS EN EUROS ET LES SUPPORTS EN UNITÉS DE COMPTE

Versements  
(J = date d'encaissement par la compagnie)

J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.

Rachats  
(J = date de réception de la demande par la compagnie)

J + 4 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.

Arbitrages par courrier  
(J = date de réception de la demande par la compagnie)

J + 3 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit.

Arbitrages en ligne  
(J = date de réception de la demande par la compagnie)

J + 1 jour ouvré maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie avant 16 h 00<sup>9</sup>.

J + 2 jours ouvrés maximum ou, le cas échéant, le premier jour de cotation qui suit la réception de la demande par la compagnie après 16 h 00<sup>10</sup>.

### POUR LE FONDS CROISSANCE

À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 3 ouvrés.

À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 4 ouvrés.

À la prochaine valorisation hebdomadaire qui suit J + 3 ouvrés.



## LES OPTIONS<sup>11</sup>

SÉCURISATION DES PLUS-VALUES	LIMITATION DES MOINS-VALUES ET DES MOINS-VALUES RELATIVES	TRANSFERTS PROGRAMMÉS	DYNAMISATION DES PLUS-VALUES
Péodicité	Hebdomadaire.	Hebdomadaire.	Hebdomadaire/ Mensuel/Trimestriel.  Annuel.
Support(s) d'origine	Un ou plusieurs support(s) en unités de compte déterminé(s) sur le(s)quel(s) l'épargne est investie.	Le fonds en euros Actif Général de Generali Vie ou un support en UC sélectionné par Generali Vie. (sauf liste d'exclusion à consulter).	Fonds en euros Actif Général de Generali Vie.
Support(s) de destination	Liste des fonds de sécurisation disponible auprès de votre intermédiaire d'assurance.	Un ou plusieurs support(s) en unités de compte. 200 € minimum par arbitrage et 100€ minimum/ support.	Maximum 3 supports en unités de compte. 100 € minimum par support.
Seuil de déclenchement	5, 10, 15 ou 20 % des plus-values générées.	5, 10, 15 ou 20 % des moins-values sur les supports en unités de compte.	-
Minimum de mise en place	10 000 € sur le contrat (hors fonds croissance, OPC indicuels (ETF) et Actions).	-	10 000 € sur le fonds en euros Actif Général de Generali Vie et Euro Innovalia ou sur les supports en unités de compte.
Frais	0,50 % du montant transféré.	0 %	

## LES FRAIS

Frais d'entrée pour le versement initial, les versements libres et libres programmés.

4,50 % maximum.

Frais de gestion :

- fonds en euros Actif Général de Generali Vie ;
- fonds croissance G Croissance 2020 ;
- supports en unités de compte<sup>12</sup> ;
- OPC indiciens (ETF) et Actions (titres vifs) ;
- au titre de la Gestion Pilotée.

0,90 % maximum par an.

1,00 % maximum par an  
(prélevé hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds).

1,00 % maximum par an (prélevé trimestriellement).

1,50 % maximum par an (prélevé trimestriellement).

Pourcentage maximum par an selon les mandats de gestion  
(prélevé trimestriellement).

Frais d'arbitrage :

- en ligne ;
- par courrier.

Le 1<sup>er</sup> de la vie du contrat est gratuit.

Maximum 1 % du montant arbitré (minimum 15 €).  
Maximum 1 % du montant arbitré (minimum 30 €).

Frais de changement de mode de gestion.

1 % maximum de la somme transférée avec un minimum de 30 euros pour une demande effectuée par courrier et 1 % maximum de la somme transférée avec un minimum de 15 euros pour une transaction effectuée en ligne.

Autres frais pour le fonds croissance G Croissance 2020.

15 % maximum du solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique au fonds croissance.

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. L'investissement net de frais sur le fonds G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.



(1) Options accessibles dans le cadre de la gestion libre et selon les modalités prévues dans la Note d'information valant conditions générales du contrat.

(2) Sous réserve qu'il n'y ait pas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

(3) Selon les modalités prévues dans la Note d'information valant conditions générales du contrat assurance vie Himalia.

(4) Selon les modalités prévues dans la Note d'information valant conditions générales du contrat. Prendre contact avec votre intermédiaire d'assurance.

(5) L'envoi des fonds sera traité par l'assureur dans un délai de 72 heures maximum (3 jours ouvrés) à la condition que les coordonnées bancaires du souscripteur aient été préalablement transmises et enregistrées par l'assureur et que ce virement soit à destination d'un établissement bancaire situé en France.

La date de crédit sur le compte bancaire peut être impactée par les délais interbancaires en vigueur, ces délais étant indépendants de la volonté de l'assureur.

Sous réserve que les conditions indiquées sur le site soient respectées.

(6) Sous réserve qu'il n'y ait pas de bénéficiaire acceptant ou de mise en garantie du contrat.

(7) Des frais de sortie peuvent s'appliquer, tels qu'indiqués dans les Dispositions essentielles de la Note d'information valant Conditions générales.

(8) L'avance est un prêt soumis à l'accord de l'assureur, remboursable en 6 ans maximum. Elle n'est pas imposable mais vous payez des intérêts sur la somme avancée selon les modalités définies dans le règlement général des avances en vigueur au jour de la demande d'avance.

(9) À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne avant 16 h 00.

(10) À condition que vous ayez effectué l'opération en ligne après 16 h 00.

(11) Les options transferts programmés, sécurisation des plus-values et dynamisation des plus-values sont exclusives les unes des autres.

Il en va de même pour les options limitation des moins-values et limitation des moins-values relatives qui sont exclusives l'une de l'autre.

En revanche, l'option limitation des moins-values ou l'option limitation des moins-values relatives sont compatibles avec les 3 autres options citées précédemment.

(12) Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres.



## Document non contractuel à caractère publicitaire.

Le contrat d'assurance vie Himalia individuel et le contrat de capitalisation Himalia Capitalisation sont libellés en euros et/ou unités de compte et/ou en engagements croissance donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance) sont assurés par Generali Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

Les documents d'informations clés des contrats Himalia et Himalia Capitalisation contiennent les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez obtenir ces documents auprès de votre intermédiaire d'assurance ou en vous rendant sur le site de [www.generali.fr](http://www.generali.fr).

**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris. N° d'identifiant unique FR232327\_01NBYI.

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.